

Communiqué de presse

Angoulême, le 10 juillet 2026

RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE DE CHAUSSEE ET RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RD 57

COMMUNE DE RUELLE-SUR-TOUVRE

Compétence obligatoire du Département, l'entretien et la modernisation des routes départementales et d'ouvrages d'art représentent un budget annuel de 22,3 millions d'euros en 2026.

C'est un enjeu majeur de notre collectivité, garantissant la sécurité des Charentais, la fluidité des circulations dans notre département et son accessibilité.

Près de 300 agents des routes travaillent quotidiennement au maintien de ces objectifs. Ces agents étant victimes d'agressions et de nombreux actes d'incivilités ces dernières années, le Conseil départemental souhaite attirer l'attention des riverains et usagers des routes, sur les missions essentielles assurées par son personnel mais aussi par celui des nombreuses entreprises qui interviennent pour le compte du Département.

Le Département en appelle au respect et à la bienveillance à leur témoigner lors de la réalisation de ces travaux.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Au titre du budget «Grosses réparations 2024-2026», le Conseil départemental a retenu l'opération d'aménagement de la RD 57 – Route de Gond-Pontouvre, en partenariat avec la commune de Ruelle-sur-Touvre. Il s'agit de la 3ème et dernière section à aménager s'étendant du carrefour « RD 57 / Rue des Magnolias » jusqu'au Logis de Fissac.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

La RD 57 (Route de Gond-Pontouvre), commune de Ruelle-sur-Touvre, a déjà fait l'objet de 2 tranches de travaux de réaménagement. Il y était notamment constaté une très forte fréquentation et des vitesses excessives pratiquées par les usagers.

La 1ère tranche a été menée de la rue Maurice Ravel jusqu'à la pharmacie de Villement, en 2018. La 2ème tranche a été effectuée en 2022, elle-même découpée en 2 sections non attenantes, de la pharmacie de Villement jusqu'à la rue des Magnolias et, du Logis de Fissac jusqu'au giratoire de la RD 23, route de Champniers.

Le Département avait assuré le renforcement de la structure de la chaussée et la réfection de la couche de roulement. La commune de Ruelle-sur-Touvre avait assumé les travaux de réfection des trottoirs et les aménagements visant à abaisser les vitesses (plateaux, écluses et coussins lyonnais) et à sécuriser les mobilités douces (chaussée à voie centrale banalisée aussi appelée « chaucidou »)

Afin d'achever le réaménagement de la totalité de la route de Gond-Pontouvre, la commune de Ruelle-sur-Touvre et le Département ont d'un commun accord décidé de procéder à l'aménagement de la dernière tranche en 2026. Elle s'étendra sur 900 mètres environ, de la rue des Magnolias jusqu'au Logis de Fissac.

La répartition des travaux entre les deux maîtres d'ouvrage reste la même que pour les deux tranches précédentes :

- le Département prend en charge le renforcement de la structure de la chaussée et la réfection de la couche de roulement,
- la commune de Ruelle-sur-Touvre, les trottoirs et les aménagements de sécurité, et notamment en faveur des mobilités douces dans la cadre des compétences qui lui reviennent.

A noter que Grand-Angoulême devra aussi assurer concomitamment la remise en conformité des 3 arrêts de bus situés dans les emprises du chantier et le renouvellement de quelques sections du réseau d'eaux usées.

DESCRIPTION DES AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS

Les objectifs de l'aménagement sont :

- renforcer la sécurité routière de la route de Gond-Pontouvre et ainsi réduire la vitesse des usagers avec :
 - o création de deux plateaux : un au droit du carrefour « RD 57 / rue des Jonquilles » et un au niveau de la ruelle menant à la passerelle franchissant « la Touvre » ;
 - o création de plusieurs écluses avec bordures en saillie et coussins lyonnais en axe de la voie, en lieu et place de celles posées à titre expérimental ; elles seront construites de manière à conserver un passage aisé pour les cyclistes circulant sur les bandes en rive de la chaussée centrale.
- rénover les trottoirs existants (remplacement des bordures abîmées et réfection du revêtement) permettant une déambulation en toute sécurité ;
- mettre en accessibilité PMR les arrêts de bus situés sur l'itinéraire.

Cette opération fait l'objet d'un partenariat financier entre la Commune et le Département.

DÉROULEMENT DES TRAVAUX

L'ensemble de ces travaux se fera de façon concomitante :

- Entreprise : **EUROVIA PCL** – rue des Mesniers, 16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, titulaire du marché sous maîtrise d'ouvrage départementale et titulaire du marché sous maîtrise d'ouvrage communale
- Démarrage des travaux communaux : **depuis le mardi 26 mai 2026**
- Fin des travaux : **31 août 2026**

La durée des travaux sous les différentes maîtrises d'ouvrage est estimée comme suit :

- phase n°1 : de la rue des Magnolias jusqu'à la rue des Jonquilles (250 m) – délai d'exécution pour travaux « Commune » : du 26/05/26 au 03/07/26 – délai d'exécution pour travaux du Département : du 24/06/26 au 30/06/26
- phase 2a : du carrefour de la rue des Jonquilles jusqu'au n°1128 de la route de Gond-Pontouvre (250 m) – délai d'exécution pour travaux « Commune » : du 06/07/26 au 26/07/26
- phase 2b : du n°1128 jusqu'au Logis de Fissac (400 m) – délai d'exécution : pour travaux « Commune » : du 27/07/26 au 31/08/26

Quant au délai d'exécution pour les travaux du Département, ces derniers seront programmés en une seule intervention (2a + 2b en même temps), les dates prévues seraient du 13/08/26 au 24/08/26

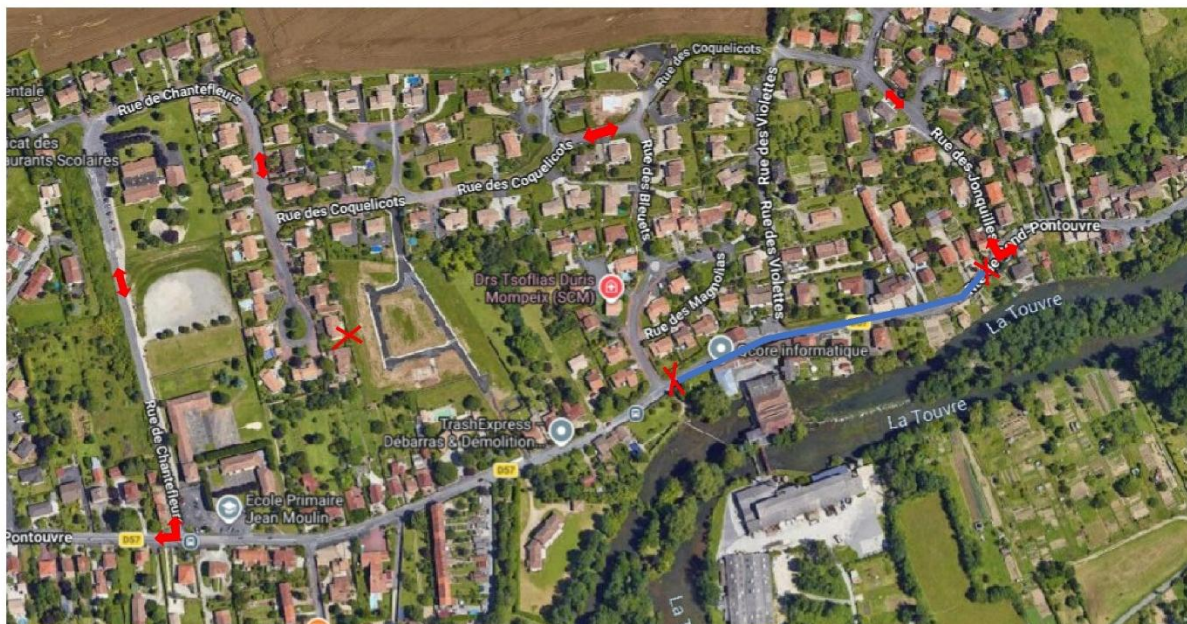
Les travaux seront réalisés sous route barrée avec :

- pour la phase n°1, mise en place d'une déviation par les voies communales adjacentes sur le secteur pendant toute la durée des travaux de phase,
- pour les phases n°2a et 2b, mise en place d'une déviation par la RD 1000, la RD 941 (Avenue R. Salengro) et la RD 57 (Rue Léo Lagrange et Rte de Gond-Pontouvre) et d'une boucle de retournement par les voies communales adjacentes sur le secteur pour les bus STGA comme pour la phase n°1, pendant toute la durée des travaux de phase n°2

COUT DES TRAVAUX – FINANCEMENT

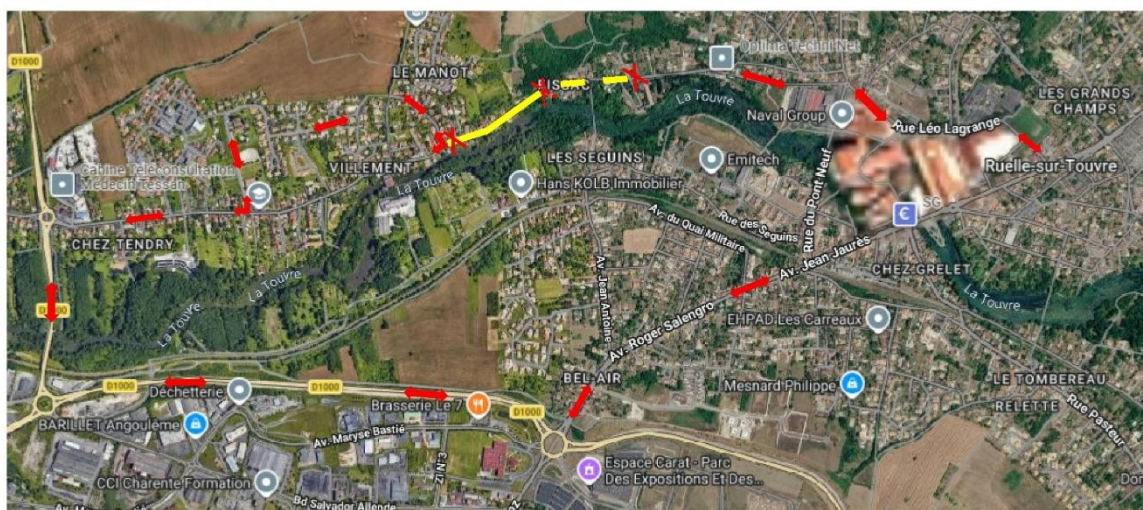
Le coût des travaux portés par le Département (renforcement structure de chaussée et couche de roulement) s'élève à **300 000 € TTC**.

Phase n°1 (rue des Magnolias – rue des Jonquilles, carrefour non compris) - plan de la déviation déjà mise en place pour les travaux communaux



-  Route barrée : K16 + panneau « route barrée » + B1 (sens interdit)
-  Déviation par voies adjacentes pour les 2 sens de circulation, y compris bus STGA
-  Zone en chantier : 250 m

Phase n°2 (du carrefour avec rue des Jonquilles jusqu'au Logis de Fissac) - plan de la déviation



 Route barrée : K16 + panneau « route barrée » + B1 (sens interdit)

 Déviation par la RD 1000, la RD 941 (Avenue Roger Salengro) et la RD 57 (rue Léo Lagrange et Route de Gond-Pontouvre)

 Zones en chantier : - Phase 2a (carrefour rue des Jonquilles jusqu'au n°1128 de la route du Gond-Pontouvre) soit environ 250 m

 - Phase 2b (du n°1128 jusqu'au Logis de Fissac) soit environ 400 m